

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du traitement des déchets

2025



©Citeo/We are the good children

pointfortenvironnement.fr

SOMMAIRE

1 - Présentation générale Pages 4-7

- Territoire desservi et compétences
- Localisation des unités de traitement
- Instances de décision
- Moyens humains et organisation des services

2 - Le PLPDMA 2024-2029 : réduire à la source les déchets Pages 8-11

- La prévention : une obligation réglementaire, des enjeux environnementaux et économiques
- Un plan à l'échelle du centre Manche
- Plan d'actions : 5 axes de réduction
- Objectifs de réduction
- Bilan 2025
- Actions 2025

3 - Les collectes séparées : trier pour mieux valoriser Pages 12-17

- Ordures ménagères
- Biodéchets
- Collecte sélective
- Verre
- Collecte en déchèterie
- Synthèse tonnages entrants 2025

4 - Le traitement des déchets : faire de nos déchets une ressource Pages 18-22

- Tri et conditionnement des emballages et papiers
- Stockage et recyclage du verre
- Valorisation des matériaux issus des déchèteries
- Stockage inerte en ISDI
- Traitement spécifique des DDS
- Stockage des déchets ultimes en ISDND
- Tonnages traités 2025

5 - Suivi des indicateurs nationaux Page 23

- Indicateur de prévention de DMA
- Indicateur de valorisation des DMA

6- Indicateurs financiers

- Fonctionnement
- Investissement

Pages 24-25



INTRODUCTION

Le Point Fort Environnement assure le traitement des déchets ménagers pour 5 communautés de communes du centre Manche. Ce syndicat mixte assure aussi la collecte des conteneurs d'apport volontaire et la gestion d'un réseau de 11 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire.

En 2025, plus de 83 000 tonnes de déchets ont été traités au travers des différentes filières de valorisation ou d'élimination.

Ce rapport est disponible en téléchargement sur notre site internet :

www.pointfortenvironnement.fr

1 - Présentation générale

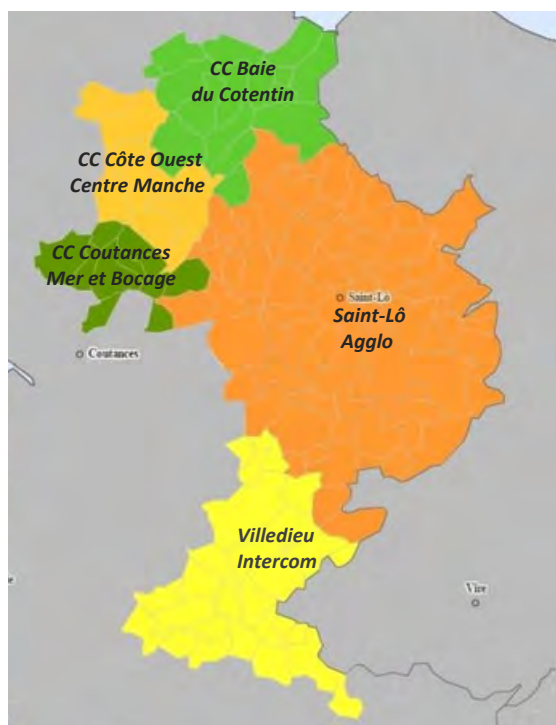
du Point Fort Environnement

• *Territoire desservi et compétences*

En 2025, le Point Fort Environnement traite les déchets ménagers et assimilés de ses 5 EPCI adhérents, qui représentent 117 361 habitants. Ce sont ces communautés de communes qui assurent la compétence « collecte des déchets ménagers ». Depuis la modification statutaire intervenue en novembre 2022, le Point Fort Environnement a le statut de syndicat mixte fermé à la carte, incluant un socle de compétences obligatoires et des compétences optionnelles.

Les compétences obligatoires :

- le traitement des ordures ménagères résiduelles, par valorisation, stockage ou élimination,
- le traitement des biodéchets,
- le traitement du tri sélectif (emballages et papier)
- la collecte des colonnes d'apports volontaires (emballages, papier)
- la collecte des colonnes à verre et le traitement du verre,
- la réalisation et la participation à toutes études relatives aux compétences obligatoires.



- 5 EPCI adhérents, dont 2 EPCI adhérents pour la totalité de leur territoire et 3 EPCI adhérents pour une partie de leur territoire
- 117 361 habitants
- 23% de la population de la Manche

CA Saint-Lô Agglo 76 674 habitants

CC de la Baie du Cotentin 13 829 habitants

(pour les communes d'Appreville, Auvers, Baupré, Carentan-les-Marais (hors Angoville-au-Plain, Vierville, Brucheville et Houesville), Méautis, Terre et Marais, St-André-de-Bohon, Tribehou)

CC Coutances Mer et Bocage 5 489 habitants

(pour les communes de Camprond, Hauteville-la-Guichard, La Rondehay, Le Mesnilbus, Montcuit, Monthuchon, Muneville-le-Bingard, St-Aubin-du-Perron, St-Michel de la Pierre, St-Sauveur-Lendelin, Vaudrimesnil)

CC Villedieu Intercom 15 676 habitants

CC Côte Ouest Centre Manche 5 693 habitants

(pour les communes de Auxais, Feugères, Gonfreville, Gorges, Marchésieux, Nay, Périers, Le Plessis Lastelle, Raids, Saint-Germain-sur-Sèves, Saint-Martin d'Aubigny, Saint-Sébastien de Raids)

Population municipale (Base : INSEE au 1er janvier 2025)

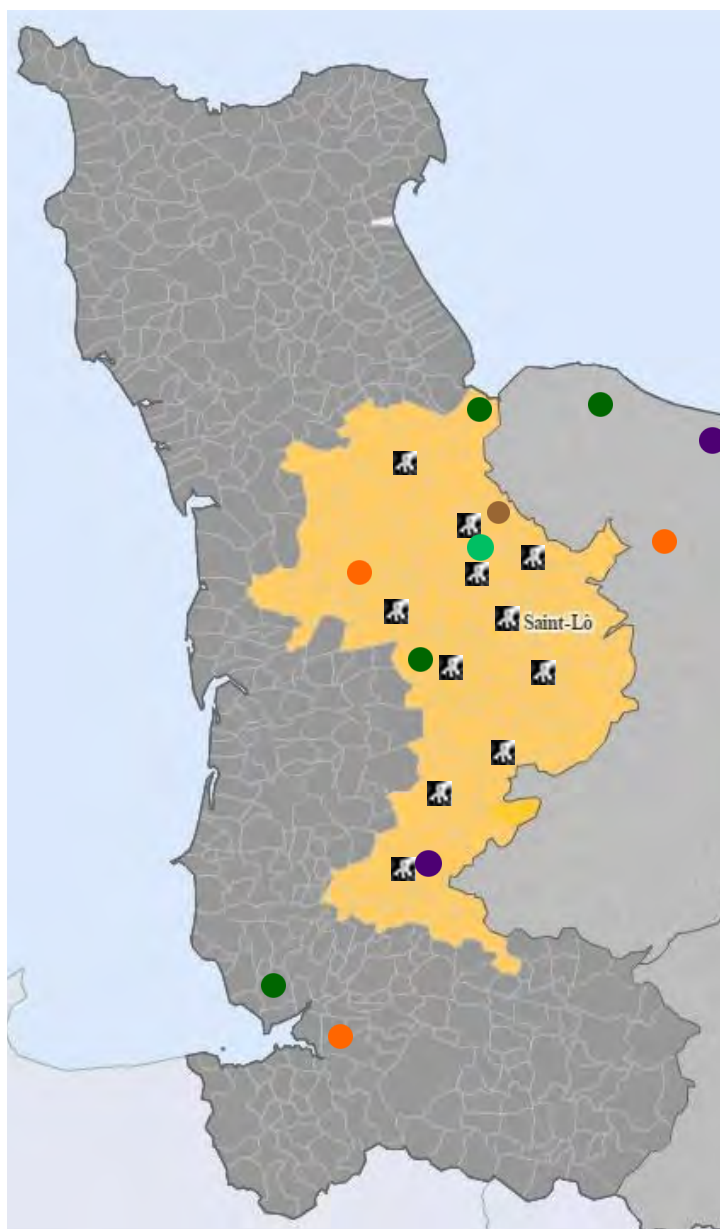
Les compétences optionnelles :

- la gestion des déchèteries (haut de quai et bas de quai). Cette compétence est exercée pour les CC Villedieu Intercom et de la Baie du Cotentin et pour la CA Saint-Lô Agglo.
- la gestion des quais de transfert de déchets incluant le transport des déchets entre les quais de transfert et les installations de traitement des déchets. Cette compétence est exercée pour les CC Villedieu Intercom, Coutances Mer et Bocage et Baie du Cotentin et pour la CA Saint-Lô Agglo.

Les statuts du Point Fort Environnement lui permettent également de conclure des conventions portant sur la collecte, le tri, le transport et le traitement des déchets avec des partenaires privés ou des collectivités non adhérentes.

• Localisation des unités de traitement des déchets

Localisation des installations de traitement des déchets au 31 décembre 2025



Périmètre de compétences obligatoires du syndicat au 31/12/2025



Déchèterie de Saint-Clair-sur-Elle



Pôle de valorisation de Cavigny - 2021



ISDND de Beauchêne à Saint-Fromond- 2021

● Pôle de Cavigny :

- siège administratif
- ateliers techniques
- quai de transfert pour la collecte sélective
- mise en balles du carton
- plateforme de stockage du verre
- quai de transfert des ordures ménagères
- quai de stockage et broyage de déchets verts

Exploitation : Point Fort Environnement

🗑️ **Réseau de 11 déchèteries** : Saint-Lô, Condé-sur-Vire, Tessy-Bocage, Marigny-le-Lozon, Saint-Clair-sur-Elle, Villedieu-les-Poêles, Percy, Pont-Hébert, Le Désert, Saint-Martin-de-Bonfossé, Carentan-les-Marais

Exploitation : Point Fort Environnement

● Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Beauchêne, à St-Fromond

Capacité : 45 000 t /an

Exploitation : Point Fort Environnement

● Installations de Stockage des déchets Inertes (ISDI) :

Saint-Martin d'Aubigny

Exploitation : Point Fort Environnement

Carrière d'Apilly - St-Senier-sous-Avranches -

Exploitation : Groupe PIGEON

Carrière de Vaubadon (14) - Exploitation : Girard et Fossez et Cie

● Centre de tri des papiers/emballages

Villedieu-les-Poêles - Exploitation : SPHERE SAS

Colombelles (14) - Exploitation : URBASER

● Plateforme de compostage

Formigny (biodéchets) - Exploitation : VEOLIA

Les Veys, Quibou et Sartilly (déchets verts)

Titulaire du marché : Veolia Agriculture France⁵

• Instances de décision

Le Bureau syndical

Le Point Fort Environnement obéit aux règles des collectivités territoriales (code des collectivités territoriales, code de la commande publique...). Il est administré par un comité syndical composé de 38 délégués désignés par chacune des assemblées délibérantes des collectivités adhérentes.



Le Bureau est composé du président, Laurent PIEN, et de 8 vice-présidents élus par le comité syndical.

Laurent PIEN, Président du syndicat mixte du Point Fort

Président	Laurent PIEN (CA Saint-Lô Agglo)
1ère vice-présidente, chargée de la stratégie industrielle	Marie-Agnès HEROUT (CC Baie du Cotentin)
2ème vice-président, chargé des déchèteries	Claude JAVALET (CA Saint-Lô Agglo)
3ème vice-présidente, chargée de la communication et des relations publiques	Corinne CLEMENT (CC Coutances Mer et Bocage)
4ème vice-président, chargé de l'ISDND de St-Fromond	Dominique QUINETTE (CA Saint-Lô Agglo)
5ème vice-président, chargé de l'unité de méthanisation	Michel LHULLIER (CC Villedieu Intercom)
6ème vice-président, chargé du budget et des ressources humaines	Eric FOLLAIN (CA Saint-Lô Agglo)
7ème vice-président, chargé de la logistique et des infrastructures	Christophe GILLES (CC Côte Ouest Centre Manche)
8ème vice-président, chargé de l'analyse et de la stratégie financière	Charly VARIN (CC Villedieu Intercom)

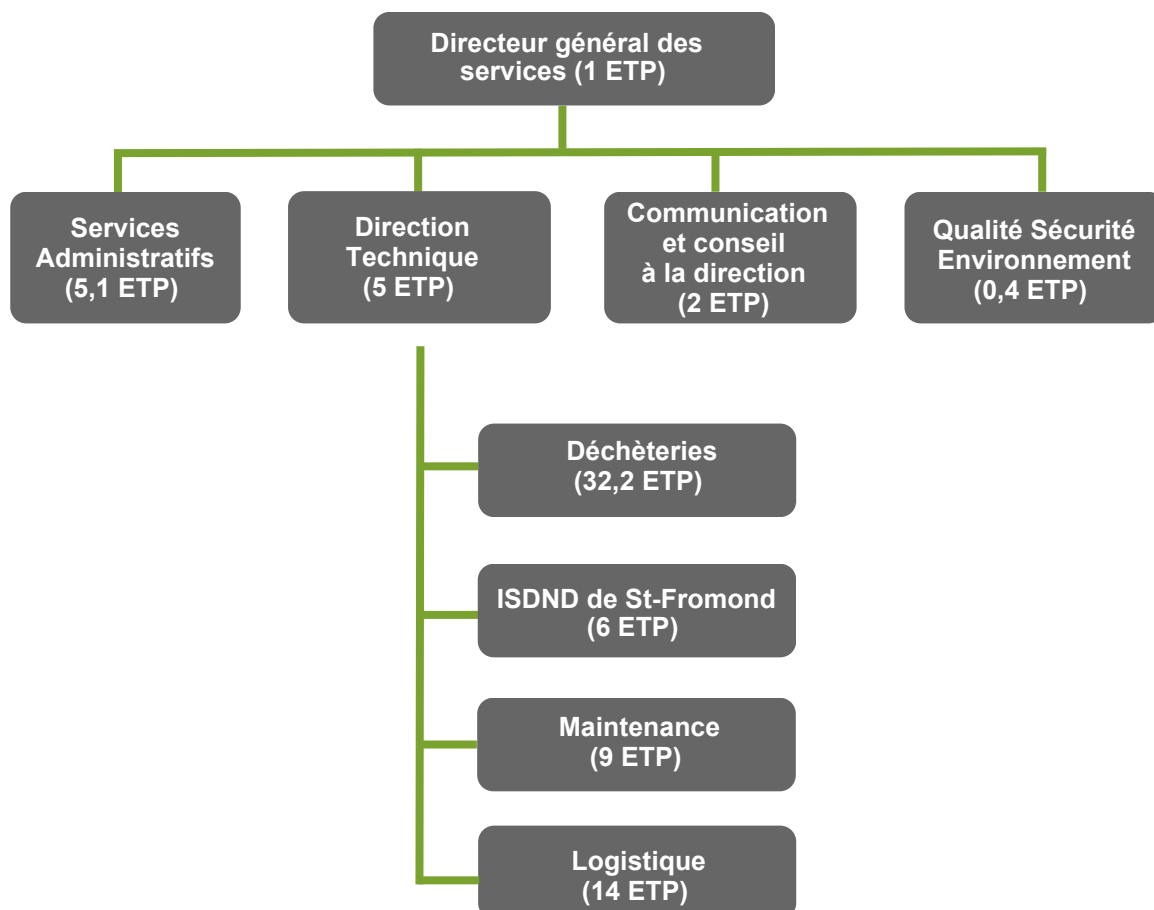
Le Comité syndical

EPCI	Délégués titulaires au 31/12/2025
CC Côte Ouest Centre Manche	Loïck ALMIN, Christophe GILLES, Damien PILLON
CC Coutances Mer et Bocage	Corinne CLEMENT, Aurélie GIGAN, Hubert GUILLOTTE
CC Baie du Cotentin	Marie-Agnès HEROUT, Céline LAUTOUR, Michel LEBLANC, Chantal LELAVECHEF, Hubert LHONNEUR
CC Villedieu Intercom	Serge BOSSARD, Jean LE BEHOT, Michel LHULLIER, Samuel PACEY, Pascal RENOUF, Charly VARIN
CA Saint-Lô Agglo	Antoine AUBRY, Philippe BRIARD, Lydie BROTON, Morgane BUISSON, Jacques CLAIRAUX, Eric FOLLAIN, Nicole GODARD, Valentin GOETHALS, Claude JAVALET, Pascal LANGLOIS, Sylvie LE BLOND, Denis LECLUZE, Jean-Yves LETESSIER, Evelyne MASSICOT, Virginie METRAL, Laurent PIEN, Dominique QUINETTE, Emmanuel LUNEL, Patrick SIMON, Jérôme VIRLOUVET



• Moyens humains et organisation des services

Au 31 décembre 2025, le Point Fort Environnement compte 74,7 agents ETP contre 76,5 en 2024.



2- Le PLPDMA 2024-2029

réduire à la source les déchets

Au travers du PLPDMA, le Point Fort Environnement et ses collectivités membres se sont engagés dans une démarche commune pour réduire la production de leurs déchets.

- ***La prévention : une obligation réglementaire, des enjeux environnementaux et économiques***

La loi AGEC (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire) fixe les objectifs en matière de prévention des déchets, dont la réduction de 15% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030, par rapport à 2010. Ce PLPDMA s'inscrit dans cet objectif, mais ce n'est pas le seul enjeu. La prévention des déchets permet d'économiser les matières premières, de limiter les impacts environnementaux liés au processus de production, et de limiter les impacts environnementaux et financiers liés à la collecte, au transport et au traitement des déchets pour les collectivités et les usagers.

- ***Un plan à l'échelle du Centre Manche***

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) regroupe les 5 EPCI dans leur intégralité (Saint-Lô Agglo, Baie du Cotentin, Villedieu Intercom, Coutances Mer et Bocage et Côte Ouest Centre Manche), soit 186 877 habitants. Si l'élaboration du plan est commune, chaque communauté de communes, ainsi que le Point Fort Environnement, décide néanmoins des actions et des moyens alloués à son propre plan de prévention.

- ***Plan d'actions : 5 grands axes de réduction***

Axe 1 : Réduire la production de déchets verts et de biodéchets à traiter

Cet axe vise principalement à favoriser la gestion domestique des biodéchets notamment au travers du compostage individuel ou partagé, à réduire la quantité de déchets verts arrivant en déchèteries et à lutter contre le gaspillage alimentaire.

Axe 2 : Devenir une collectivité exemplaire

Le Point Fort Environnement et les EPCI ambitionnent de donner l'exemple en matière de prévention et de réduction des déchets au sein de leur collectivité en développant de nouvelles pratiques plus économes en déchets et en sensibilisant leurs agents.

Axe 3 : Développer le réemploi, la réparation et les dons

La promotion et le développement du réemploi, du don et de la réparation participent à la prévention des déchets mais aussi au développement de l'économie locale et circulaire. Les déchèteries du Point Fort Environnement sont des entrées stratégiques pour cet axe.

Axe 4 : Développer la sensibilisation du grand public

La prévention et la réduction des déchets se font sur un temps long ; il s'agit de modifier les habitudes de consommation, de faire évoluer les pratiques concernant les déchets verts ou les biodéchets... C'est pourquoi des actions de sensibilisation envers le grand public doivent être déployées pour sensibiliser aux enjeux, et accompagner le changement.

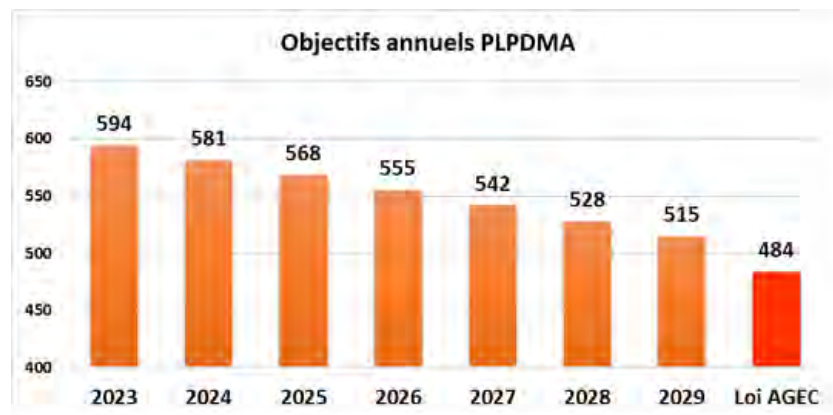
Axe 5 : Utiliser les instruments économiques

Le Pass déchèterie, la redevance incitative... sont des leviers pour responsabiliser et favoriser et inciter à la prévention des déchets.



• Objectifs de réduction des déchets

Ce plan s'étale sur 6 ans, de 2024 à 2029. Le ratio cible en 2029 est de 515 kg/hab de déchets à traiter (hors gravats) contre 594 kg/hab en 2023 (soit -2 446 tonnes par an à l'échelle du territoire du PLPDMA).



• Bilan de l'année 2025

Chaque année, la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du PLPDMA se réunit afin de dresser le bilan de l'année écoulée (évolution des tonnages, actions mises en œuvre et niveau d'atteinte des objectifs) et de définir les objectifs à venir.

Le ratio cible fixé pour 2025 était de 568 kg/hab. Le ratio réel s'établit à 544 kg/hab. L'objectif fixé pour 2025 est donc atteint.

• Actions 2025

Opérations de broyage

Les opérations de broyage de déchets verts, à destination des usagers, ont pour objectifs de :

- montrer l'intérêt du broyat de déchets verts pour le jardin ;
- accompagner et inciter les usagers à de nouvelles pratiques ;
- sensibiliser à l'impact financier et environnemental lié au transport et au traitement des déchets verts.

Dans le cadre du PLPDMA, l'objectif fixé est l'organisation de 21 journées de broyage par an. Lors de ces opérations, les usagers sont invités à apporter leur branchages afin qu'ils soient broyés sur place, puis à récupérer le broyat obtenu. En 2025, 16 journées de broyage ont été organisées, sur 4 déchèteries. Au total, 72 usagers ont bénéficié de cette opération.



Aide financière à l'achat d'un kit mulching et à la location ou l'achat d'un broyeur

Afin d'accompagner les usagers dans la gestion de leurs déchets verts à domicile et de réduire les apports en déchèterie, une aide financière à l'achat d'un kit mulching ainsi qu'à la location ou l'achat d'un broyeur a été mise en place fin 2025.

Cette aide correspond à 75 % du montant engagé, dans les limites suivantes :

- achat d'un kit mulching pour tondeuse : aide plafonnées à 20 €
- achat d'un kit mulching pour tracteur tondeuse : aide plafonnées à 50 €
- achat d'un broyeur : aide plafonnées à 50 €
- location d'un broyeur : aide plafonnées à 50€

Ces aides sont attribuées dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée à ce dispositif.

Les actions de communication et de sensibilisation

Les actions de communication visent à faire connaître les missions du syndicat et à sensibiliser les habitants aux modalités et aux enjeux du tri et de la réduction de leurs déchets. Objectif : faire adopter les bons gestes en accompagnant les usagers vers des pratiques plus vertueuses.

Recycl'Concert

A l'occasion du festival Les Rendez-Vous Soniques, un recycl'concert était organisé au théâtre de Saint-Lô en partenariat avec Tri Tout Solidaire et le Greta des Estuaires : contre un équipement électrique ou électronique apporté, une place était offerte pour le recycl'concert. Près de 100 personnes ont bénéficié de cette opération qui allie culture et développement durable.



Sensibilisation sur les textiles

Le Point Fort Environnement, a organisé une collecte de textiles au coeur d'un quartier d'habitat collectif de Carentan. L'AFERE, partenaire de l'opération était présente pour reprendre l'ensemble des textiles collectés et pour proposer une vente et une sensibilisation à la 2nde main.

Festival 5R Nouvelle'R

Le Point Fort Environnement était présent au festival Nouvelle'R avec un stand dédié à la prévention des déchets, et notamment des déchets textiles



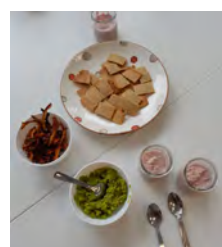
Participation à la fête des écoles publiques de la ville de Saint-Lô

Le Point Fort Environnement était présent pour sensibiliser parents et enfants, de façon ludique, aux gestes de tri et de prévention des déchets.



Participation à la Semaine du développement durable

Dans le cadre d'un appel à projet, le Point Fort Environnement a participé à la semaine du développement durable organisée par la ville de Saint-Lô (cuisine anti-gaspi, animation customisation d'objets, exposition "Le revers de mon look" et café-échange autour de l'exposition).



« Laisse parler ton cœur »

Dans le cadre de la SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets), une collecte de jouets a été organisée en lien avec ecosystem, Ecomaison et l'association Tri Tout Solidaire pour promouvoir et favoriser le réemploi de jouets.

Cette collecte était organisée sur l'ensemble du réseau de 11 déchèteries.

Collecte d'appareils électriques et électroniques

Organisée dans le quartier du Val Saint-Jean à Saint-Lô en partenariat avec Manche Habitat et Tri Tout Solidaire, cette collecte a permis de collecter des appareils électriques et électroniques et de sensibiliser les habitants du quartier au tri et réemploi des DEEE.



Course des 4 passerelles

A l'occasion de la journée internationale du zéro déchet, et en partenariat avec Saint-Lô Agglo, le Point Fort Environnement était présent à la course des 4 passerelles à Condé-sur-Vire.

Au programme : basket tri et alternatives pour valoriser au domicile les déchets verts



Visites de l'ISDND de Saint-Fromond

Un rendez-vous mensuel est organisé avec l'association des riverains de l'ISDND de St-Fromond pour échanger sur les travaux en cours et l'exploitation du site. Des visites grand public ou scolaires ont également lieu (portes ouvertes, visites scolaires, élus, entreprises...). En 2025, 234 personnes ont ainsi été accueillies à l'ISDND de Saint-Fromond.



Autres actions

- Visites de déchèteries pour un public scolaire ou groupes
- Sensibilisation en médiathèque
- Sensibilisation des salariés en milieu professionnel
- Mise à jour et suivi du site Internet
- Publication sur les réseaux sociaux
- Réalisation et diffusion de supports de communication
- Communication interne (bulletin interne, visites agents, digital clean-up day...)
- Suivi qualité : caractérisation des flux de déchets (emballages / encombrants)
- Relations presse (points presse, communiqués de presse)
- Numéro vert et fiches contact (site Internet) dédiés aux services usagers.

3 - Les collectes séparées

trier pour mieux valoriser

• *Ordures ménagères*

La collecte des ordures ménagères est de la compétence des collectivités adhérentes. On constate une très légère baisse des tonnages collectés en 2025 (de 2%) après une baisse de 6,9% en 2024.

La diminution des tonnages d'ordures ménagères se stabilise après des baisses importantes intervenues suite à la mise en place des extensions des consignes de tri, des nouveaux schémas de collecte, de la tarification incitative (sur la CA Saint-Lô Agglo). A noter que le ratio est bien inférieur à la moyenne départementale (127 kg/hab pour le territoire Point Fort Environnement contre 168 kg/hab dans la Manche en 2024).

Evolution des ordures ménagères collectées par les collectivités

Année	2021	2022	2023	2024	2025
kg/hab	193	151	136	127	124
Tonnes	22 540	17 634	15 965	14 867	14 558

Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée
Moyenne française= 225 kg/hab (pop INSEE 2023)

Source : Ademe « La collecte des déchets par le service public » 2023

Moyenne Normandie = 214kg/hab INSEE en 2024

Moyenne Manche = 168kg/hab INSEE en 2024

Source : OBDEC Normandie - Résultats synthétiques 2024

**- 309 t d'OM collectées à traiter, soit
- 2% par rapport à 2024
et -36% par rapport à 2021**

Adhérent	OM collectées (en kg/hab)	OM collectées (en tonnes)	Evolution par rapport à 2024
Saint-Lô Agglo	118	9 040	-2%
CC Côte Ouest Centre Manche	144	818	+24%
CC Coutances Mer et Bocage	90	496	-3%
CC Baie du Cotentin	201	2 784	-10%
CC Villedieu Intercom	91	1 420	+1%



Le Point Fort Environnement, qui dispose de camions équipés d'un bras de grue, réalise une prestation de collecte de colonnes enterrées ou semi-enterrées, dédiées aux ordures ménagères situées à Saint-Lô.

• *Biodéchets*

Dans le cadre de l'obligation du tri à la source des biodéchets, depuis le 1er janvier 2024, Saint-Lô Agglo a mis en place une collecte dédiée aux gros producteurs de biodéchets (professionnels, collectivités...) ainsi que 37 abri-bacs biodéchets à destination de l'habitat collectif et du centre ville de Saint-Lô. 139 t de biodéchets ont ainsi été collectés séparément, en hausse de 18% par rapport à 2024.



• Collecte sélective des papiers et emballages

Depuis le 1er janvier 2023, l'ensemble du territoire du Point Fort Environnement a fait évoluer les schémas de collecte sélective et a mis en place :

- l'extension des consignes de tri
- la collecte en monoflux (mélange papier et emballages).

En 2025, la CC de la Baie du Cotentin a fait évoluer ses modalités de collecte pour la collecte sélective, avec la mise en place du ramassage au porte à porte qui s'est échelonné sur l'année. Cela a déjà permis d'augmenter les tonnages collectés et cette montée en puissance devrait se poursuivre sur l'année 2026.

Une collecte en hausse en 2025

En 2025, le tonnage de papier et emballages collecté est en hausse de 433 t par rapport à 2024, soit + 5%.

Evolution des tonnages de papier et emballages collectés

Année	2021	2022	2023	2024	2025
kg/hab	47,3	64,1	70,4	71	75
Tonnes	5 517	7 419	8 253	8 346	8 779

Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée
Moyenne française = 52 kg/hab(pop INSEE 2023)

Source : Ademe « La collecte des déchets par le service public » 2023
Moyenne Normandie = 58,5 kg/hab INSEE en 2024

Moyenne Manche = 76,6 kg/hab INSEE en 2024

Source : Observatoire des déchets de Normandie - Résultats synthétiques 2024

Les collectes sont acheminées au quai de transfert de Cavigny, hormis les collectes de Villedieu Intercom et de la CC Côte Ouest Centre Manche qui sont dirigés directement au centre de tri de Villedieu.

Moins d'apport volontaire, plus de porte à porte

Avec le passage de la collecte sélective en porte à porte (bacs jaunes ou sacs jaunes), le nombre de colonnes d'apport volontaire à collecter par le Point Fort Environnement a fortement diminué. En 2025, seule la CC de la Baie du Cotentin et les habitants de Saint-Lô (habitat collectif et centre ville) disposent de colonnes d'apport volontaire.



Adhérent	Papier + emballages collectés en 2025		Evolution par rapport à 2024
Saint-Lô Agglo	78,2 kg/habt	5 996 t	+ 2,5%
CC Côte Ouest Centre Manche	81,7 kg/habt	465 t	+ 3%
CC Coutances Mer et Bocage	56,5 kg/habt	310 t	-10,6%
CC Baie du Cotentin	68,5 kg/habt	947 t	+ 47,5%
CC Villedieu Intercom	67,7 kg/habt	1 062 t	+ 0,3%



• Verre

Une collecte stable

Le verre est collecté en apport volontaire sur l'ensemble du territoire du Point Fort Environnement.

5488 tonnes de verre ont été collectées en 2025, en très légère augmentation par rapport à 2024.

Evolution des tonnages de verre collectés

Année	2021	2022	2023	2024	2025
kg/hab	46,9	46,4	46,3	46,6	46,7
Tonnes	5 477	5 415	5 426	5 469	5 488

Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne française : 33kg/habt (pop INSEE 2023)

Source : Ademe « La collecte des déchets par le service public » 2023

Moyenne Normandie 2024 = 36,3 kg/habt INSEE

Moyenne Manche 2024 = 51,3 kg/habt INSEE

Source : Observatoire des Déchets de Normandie - Résultats synthétiques 2024

Adhérent	Verre collecté en 2025		Evolution par rapport à 2024
Saint-Lô Agglo	43,1 kg/habt	3 305 t	+ 0,7%
CC Côte Ouest Centre Manche	56,0 kg/habt	319 t	+ 0,9%
CC Coutances Mer et Bocage	44,6 kg/habt	245 t	- 4,3%
CC Baie du Cotentin	44,2 kg/habt	611 t	0%
CC Villedieu Intercom	54,6 kg/habt	856 t	+ 2,7%

Le Point Fort Environnement dispose d'un parc de 460 conteneurs dédiés à la collecte du verre. Depuis 2024, les nouveaux conteneurs déployés sont équipés d'un accès PMR



• Déchèteries



En 2025, le Point Fort Environnement exploite en régie un réseau de 11 déchèteries situées sur les territoires de Saint-Lô Agglo, CC de la Baie du Cotentin et Villedieu Intercom. Il s'agit d'une compétence optionnelle proposée par les statuts du Point Fort Environnement. La CC Coutances Mer et Bocage et la CC Côte Ouest Centre Manche ont opté pour gérer eux-mêmes leur déchèterie.

10 déchèteries modernisées et sécurisées en 2025

Le Point Fort Environnement s'est engagé dans un programme d'investissement afin de moderniser et de sécuriser son réseau de déchèteries. Objectifs : améliorer les conditions d'accueil et de sécurité des usagers et des agents et anticiper la mise en place de nouvelles filières de tri.

Ce programme comporte 2 axes :

- la construction d'une nouvelle déchèterie à Saint-Lô, dont les travaux sont prévus en 2026
- la modernisation et la sécurisation des 10 autres déchèteries, qui a eu lieu en 2025.

Les travaux de modernisation et de sécurisation réalisés ont inclus :

- l'installation de garde-corps en haut de quais, conformément à la réglementation,
- l'amélioration des zones de circulation difficile, par une signalétique au sol, la création d'une sortie à la déchèterie du Désert et l'aménagement d'une voie réservée aux usagers à la déchèterie de Carentan,
- l'installation de auvents de protection pour les déchets spéciaux (piles, batteries...)
- l'installation de conteneurs sécurisés pour la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ;
- la création d'un nouveau quai de vidage dans les déchèteries de St-Clair-sur-Elle et Le Désert ;
- la mise en place de zones de dépose au sol « normalisées ».



972 000 € ont été investis pour la modernisation et la sécurisation des déchèteries en 2025

Fréquentation

En 2025, 238 505 véhicules ont été recensés dans les déchèteries du Point Fort Environnement, en baisse de 6% par rapport à 2024.

2021	2022	2023	2024	2025
400 899	382 430	250 482	254 983	238 505

Evolution du nombre de véhicules accédant aux déchèteries

Déchets collectés

Les déchèteries reçoivent les déchets occasionnels, qui ne doivent pas être déposés avec les ordures ménagères, soit parce qu'ils sont volumineux, soit parce qu'ils sont dangereux ou qu'ils bénéficient d'une filière spécifique de valorisation ou de traitement : la ferraille, le mobilier, le bois, le carton, les encombrants (tout venant non valorisable), les gravats, les déchets vets, les déchets électriques et électroniques, les déchets diffus spécifiques (peintures, huiles...), le textile, les huiles, les ampoules, néons... ainsi que les objets pour la filière réemploi.

NB : Depuis fin 2024, la déchèterie de Saint-Lô collecte également l'amiante lié, uniquement sur rendez-vous et pour les particuliers, selon un protocole et des conditions strictement définies.

Déchets des professionnels

Les déchets des professionnels (artisans, commerçants, collègues...) assimilés à des déchets ménagers peuvent être acceptés selon le règlement intérieur et selon les conditions tarifaires fixées par délibération.

Depuis le 1er janvier 2025, les services techniques des communes et des EPCI adhérents du Point Fort Environnement sont considérés comme des professionnels. Dans une logique de prévention, d'incitation et d'exemplarité, ces apports sont donc soumis à la grille tarifaire.

En 2025, les apports de l'ensemble des professionnels ont généré une recette de 355 K€.

Tonnages collectés

En 2025, 31 773 tonnes de déchets ont été collectés dans les déchèteries. On constate une baisse de 13,6% des flux collectés, notamment les déchets verts (-23%) et les gravats (-23%). Les encombrants par contre sont en légère hausse, en raison notamment de la baisse de la quantité d'huisseries pouvant être dirigées chez Fil et Terre pour démantèlement.

*Evolution des tonnages de déchets collectés en déchèteries incluant la collecte au porte à porte des déchets verts

Année	2021	2022	2023	2024	2025
kg/hab	436	397	340	346	299
Tonnes	50 910*	46 325*	36 035*	36 792*	31 773*

Base : Population municipale INSEE adhérente pour la compétence déchèteries au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne Normandie = 349 kg/hab INSEE en 2023

Moyenne Manche = 399 kg/hab INSEE en 2023

Source : Observatoire des déchets en Normandie - DMA en Normandie - Bilan 2023 - Synthèse sur la gestion des déchets occasionnels + déchets dangereux

Pass déchèterie

Depuis 2023, le Pass déchèterie est instauré dans le réseau de déchèteries du Point Fort Environnement. Principalement dématérialisé sous forme de QR Code, ce Pass est à présenter à chaque venue en déchèterie. Il donne accès à 18 passages par année civile et par foyer et permet d'accéder à l'ensemble des 11 déchèteries du Point Fort Environnement.



Collecte événementielle d'ASL

Une collecte éphémère d'articles de sports et de loisirs a été organisée sur 4 déchèteries du 16 juin au 26 septembre 2025 en partenariat avec Tri Tout Solidaire et Ecologic. 13 tonnes d'ASL ont été collectés.



Flux collectés	Tonnage	%
Branchage / pelouse	10 666	34%
Encombrants	6 177	19%
Gravats (inertes)	6 065	19%
Mobilier	3 654	12%
Ferraille	1 195	4%
DEEE	1 078	3%
Bois	826	3%
Carton	1 069	3%
Textile	297	3%
Plâtre	283	
Huisseries	71	
Réemploi	110	
DDS et autres (batteries, ASL...)	282	3%
Total	31 773	100%

• Synthèse des tonnages entrants 2025

82 048 t de déchets collectés ont été traités par le Point Fort Environnement en 2025, en baisse de près de 8% par rapport à 2024. Cela s'explique par la baisse des tonnages de DIB traités (-8,9%) et par la baisse du tonnage collecté pour les adhérents (-7,4%), notamment en déchèteries.

Tonnages adhérents		Rappel 2024	2025	kg/habt 2025*	%
Ordures ménagères et assimilés		14 867	14 558	124,0	22,5%
Biodéchets		118	139	1,2	0,2%
Papier/emballage		8 346	8 779		
Verre		5 469	5 488		
Total collecte sélective		13 815	14 267	121,5	22,1%
Autres déchets issus principalement des déchèteries (inclus collecte spécifique de déchets verts et carton en porte-à-porte)	Végétaux	13 871	10 666		
	Gravats	7 874	6 065		
	Encombrants	5 902	6 177		
	Mobilier	3 776	3 654		
	Carton	1 658	1 588		
	Ferailles	1 222	1 195		
	DEEE	1 045	1 078		
	Bois	866	826		
	Textile	331	297		
	Plâtre	269	283		
	Menuiseries bois	176	71		
	DDS	153	156		
	Réemploi	113	110		
	Huiles de vidange	31	36,5		
	Piles	16,5	15,5		
	Amiante		27,5		
	Pneus	21,5	17		
	Néons, lampes	4,5	5,5		
	Cartouches	2,5	2,5		
	Sport/loisirs (ASL)	5	13		
	Batteries	0,5	7,5		
	Radiographies	0,5	0,5		
Total déchèterie et collectes spécifiques		37 338	32 292	304,2	55,2%
Total adhérents		66 138	61 256	550,9	100%

*Population INSEE adhérente du Point Fort Environnement 2025, soit :

- 117 361 habts pour les OMR et la collecte sélective
- 106 179 habts pour les déchèteries (compétence optionnelle)

Tonnage clients	Rappel 2024	2025
DIB	22 845	20 792

4 - Le traitement des déchets

faire de nos déchets une ressource

Une fois collectés, les déchets sont dirigés vers les filières de traitement dédiées : filières de valorisation, traitement spécifique des déchets dangereux, et pour les déchets ultimes, filières d'enfouissement.

• Tri et conditionnement des emballages et papiers

Depuis 2022, le tri des emballages et du papier se fait dans le cadre d'un marché public, dont le titulaire est la SPHERE SAS.

- Les flux de collecte sélective collectés sur les territoires de Saint-Lô Agglo, Coutances Mer et Bocage et Baie du Cotentin, en porte à porte ou en apport volontaire, rejoignent le quai de transfert de Cavigny. Ils sont rechargés dans des bennes à fond mouvant et transportés en régie, par le Point Fort Environnement, jusqu'au centre de tri, situé à Villedieu- les-Poêles.
- Les flux de collecte sélective des territoires de Côte Ouest Centre Manche et de Villedieu Intercom sont conduits directement par chaque EPCI respectif au centre de tri de la SPHERE.

8 231 tonnes de papier et d'emballages ont été réceptionnées par le centre de tri de la société SPHERE SAS en 2025.

Le process de tri

Le process du centre de tri est prévu pour traiter 12t/h. Il se décompose en 4 parties :

1. Une zone d'alimentation avec ouvreur de sacs

2. Une zone de tri qui sépare la collecte sélective en 12 flux : acier, aluminium, petits aluminium souples, briques alimentaires, carton, films plastiques, flux développement (plastique), gros de magasin, papier, emballages mix PEHD (plastique), PET clair (plastique) et les refus.



- Exploitation du centre de tri : SPHERE SAS
- Localisation : Villedieu-les-Poêles (50)
- Tonnages réceptionnés pour le Point Fort Environnement : 8 231 t de papiers et emballages en 2025



La zone de tri est elle-même divisée en plusieurs zones :

- Une zone de séparation des grands cartons, des métaux, des fibreux et des plastiques
- Une zone de stockage tampon pour les différentes catégories de fibreux (papiers/cartons)
- Une zone de stockage tampon pour les différentes catégories de résines plastiques
- Une zone de tri optique des différents flux fibreux
- Une zone de tri optique des différents flux de résines plastiques

3. Une zone de contrôle qualité (cabine de contrôle manuel)

4. Une zone de stockage des différentes matières

Le conditionnement des matériaux

Les papiers triés sont expédiés en vrac chez les recycleurs. Les autres flux triés sont compactés à l'aide :

- d'une presse à paquets pour l'acier
- et d'une presse à balles pour les flux plastiques, cartons et aluminium.

Les refus de tri

Les refus de tri, c'est-à-dire les éléments indésirables déposés dans les papiers ou emballages ainsi que les refus de process (imbriqués...) sont chargés dans un compacteur et dirigés en unité de valorisation énergétique. Ils représentent 2 344 t en 2025, c'est à dire 30,7% du flux sortant, soit 20 kg/hab.

Gros de magasin	932
PET clair	352
PEHD/PP	328
Acier	283
Aluminium	60
Cartonnettes	1 764
Briques alimentaires	107
Papier	708
Flux développement (PET foncé...)	284
Films plastiques	434
Petits alus	31
Refus de tri	2 344
Total sortant	7 627

Tonnages sortants du centre de tri 2025
- Données repreneurs

Taux de freinte :
le taux de freinte quantifie la perte de tonnages entre l'amont et l'aval de l'opération de tri. Il s'élève à 2,95% pour le centre de tri de Villedieu. en 2025.



Le Syndicat Mixte du Point Fort est actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) Normantri. La SPL Normantri est propriétaire à Colombelles (14) d'un centre de tri public interdépartemental (Manche, Orne, Calvados) d'une capacité annuelle de 55 000 t pour apporter une solution pérenne, à coût maîtrisé, au traitement des emballages et papiers produits sur le territoire. La SPL exerce les missions de transport, de tri et de conditionnement des collectes sélectives (hors verre), ainsi que la valorisation des matériaux, le traitement/valorisation des refus de tri, la réalisation des caractérisations, la communication et la sensibilisation.

La mise en service industrielle a eu lieu fin décembre 2025. Les emballages et papiers du Point Fort Environnement seront pris en charge par la SPL à compter de janvier 2026.



• *Le regroupement et recyclage du verre*

Le verre, collecté par prestataire, est déposé sur une plateforme de stockage dédiée, sur le site de Cavigny. Il est ensuite rechargé en l'état, puis acheminé chez le verrier qui assurera lui-même le tri et la préparation du verre en vue de son recyclage. 5 458 tonnes de verre ont ainsi été reprises en 2025.

• *La valorisation des flux issus des déchèteries*

La plupart des flux issus des déchèteries sont valorisés, hormis les inertes et encombrants qui sont dirigés en installations de stockage :

- le bois de classe A est acheminé sur la plateforme située sur le site de l'ISDND de St-Fromond puis broyé et valorisé sous forme de combustible ;
- la ferraille est reprise pour recyclage ;
- les déchets vert sont broyés puis compostés sur 3 plateformes de compostage par le prestataire titulaire du marché ;
- le mobilier, les articles de bricolage et de jardin ainsi que les jeux et jouets sont pris en charge dans le cadre de la filière Ecomaison. Ils sont triés et principalement dirigés vers des filières de valorisation. La fraction non valorisée est éliminée ;
- les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) sont pris en charge via l'éco-organisme ecosystem ;
- le textile est repris par Tri-Tout Solidaire et l'AFERE. Une partie est réemployée localement en vêtements d'occasion, dans les magasins de ces associations. L'autre fraction est dirigée vers des plateformes de tri via l'éco-organisme Refashion ;
- les objets et appareils pour réemploi sont repris par la ressourcerie Tri Tout Solidaire de Saint-Lô ;
- le carton en provenance des déchèteries ou des collectes spécifiques est mis en balles sur le site de Cavigny avant d'être expédié chez les recycleurs.



• *L'élimination des déchets inertes en ISDI*

Les gravats sont des déchets inertes. Ce sont les déchets issus de travaux de construction/déconstruction (briques, pierres, parpaings, tuiles, béton, carrelage..). A ce titre ils peuvent être stockés en Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI). En 2025, le Point Fort Environnement exploite une ISDI, à Saint-Martin-d'Aubigny. Il fait également appel à deux ISDI privées situées à Vaubadon (14) et St-Senier-Sous-Avranches (50).

• *Le traitement des biodéchets*

Le traitement des biodéchets est effectué dans le cadre d'un contrat passé avec VEOLIA. Les biodéchets sont traités sur une plateforme de compostage agréée SPanC3, et située à Formigny (14).

• *Le traitement spécifique des DDS*

Les déchets diffus spécifiques (DDS) sont des déchets dangereux constitués principalement des peintures et pâteux, d'acides/bases, de solvants ou de produits non identifiés. Les DDS sont dirigés vers des filières de traitement spécialisées, via l'éco-organisme EcoDDS. Une filière est dédiée aux professionnels et une autre aux particuliers. L'amiante lié est stockée dans un centre agréé de traitement, au Ham (50).

• Le stockage des déchets ultimes à l'ISDND de Beauchêne

L'élimination des déchets ultimes

Exploitée depuis 2000, l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Beauchêne, sur la commune de St-Fromond, reçoit les déchets non valorisés de ses adhérents, principalement les ordures ménagères et le flux des bennes « encombrants » des déchèteries. Elle reçoit également des déchets industriels banals (DIB) pour optimiser l'exploitation des casiers.

- Capacité annuelle : 45 000 tonnes
- Exploitation : régie
- Effectif : 6 agents
- Tonnage traité : 44 281 t en 2025
- Autorisation d'exploitation : jusqu'au 31/12/2030
- Suivi post-exploitation : 25 ans

Tonnages traités en 2025

	2025	Rappel 2024
Ordures ménagères brutes	15 091 t	14 644 t
Encombrants	6 176 t	5 973 t
Compost déclassé	2 190 t	622 t
Refus issus du tri	32 t	0 t
DIB clients	20 792 t	22 851 t
Total ISDND de Beauchêne	44 281 t	44 090 t



Principe d'exploitation

Après contrôle à l'entrée du site et pesée, les déchets sont stockés sur la zone d'exploitation et compactés. Cette zone est exploitée en casiers d'une durée de 2 ans maximum. En 2025, c'est le casier 5b de la zone d'exploitation 3 qui a été exploité.



Valorisation du biogaz et traitement des lixiviats

Le biogaz est acheminé vers une installation de valorisation composée de deux chaudières de 1,1MW, de deux surpresseurs, d'une torchère de secours, d'un système de filtration au charbon actif et d'un automate de contrôle commande et régulation de l'installation. Ces chaudières, couplées à une unité de traitement par osmose inverse et à un évapo-concentrateur, ont permis de traiter in situ, 19 809 m³ de lixiviats en 2025. 84,5 % du biogaz capté a été valorisé.



Travaux de la nouvelle zone d'exploitation

Suite à l'obtention, le 7 mars 2025, de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation de l'ISDND jusqu'au 31 décembre 2030, le Point Fort Environnement a engagé des travaux pour réaliser une nouvelle zone d'exploitation qui sera opérationnelle à compter de 2026 et qui sera constituée de 10 casiers.



• Tableau récapitulatif des tonnages traités

Elimination	Adhérents du Point Fort Environnement	29 554 t
	<i>dont ISDND (OMR, encombrants, compost déclassé...)</i>	<i>23 489</i>
	<i>dont ISDI (gravats)</i>	<i>6 065</i>
	DIB clients	20 792 t
Filières de valorisation	Verre	5 458
matière ou énergétique	Mobilier	3 654
	Carton ondulé	1 532
	Ferraille	1 195
	Papier	708
	Emballages carton 1.02	1 764
	DEEE	1 078
	Bois	529
	Gros de magasin	932
	Emballages en acier	283
	Emballages plastiques - PET clair	352
	Textiles	297
	Emballages plastiques - PEHD/PP	328
	Emballages plastiques - flux en développement	284
	Briques alimentaires	107
	Films en plastique	434
	Menuiseries bois	71
	Emballages en aluminium + petits alus	91
	Huiles de vidange	36,5
	Piles	15,5
	Pneus	17
	Plâtre	283
	Néons, lampes	5,5
	Cartouches	2,5
	Articles de sport et de loisirs	13
	Batteries	7,5
	Radiographies	0,5
	Refus de tri	2 290
Total		21 768 t
Valorisation organique	Déchets verts broyés et compostés	10 666 t
	Biodéchets alimentaires compostés	139 t
Réemploi		110 t
Filière DDS (Déchets Spécifiques Diffus) + amiante		184 t

Concernant les tonnages traités pour les adhérents au Point Fort Environnement, 29 554 t de déchets ont été éliminés sur les 61 256 t collectés, soit un taux global de valorisation de 51,7%. Ce taux est en baisse en raison de la forte diminution des tonnages de végétaux qui diminuent le tonnage valorisé, et des 2 190 t de compost déclassé qui viennent augmenter les tonnages stockés.

5 - Suivi des indicateurs nationaux

• Indicateur de prévention des déchets ménagers et assimilés (DMA)

Objectif de la loi AGECE : -15% de DMA en 2030 (année de référence 2010 - Base 100 en 2010)

Les DMA sont l'ensemble des déchets collectés par le service public de gestion des déchets. Dans ce calcul, les DMA s'entendent hors déchets inertes.

Indice de réduction des quantités de DMA produits - base 100 en 2010	2010	2011	2012	2013	2014	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evol 2025/2010
Ordures ménagères et assimilées	100	99	97	94	94	90	88	88	69	62	58	56	-44%
Collecte sélective	100	99	99	96	96	98	95	100	116	124	124	130	+30%
Autres déchets collectés principalement en déchèterie (hors gravats)	100	121	122	118	132	135	123	149	136	123	118	105	+5%
DMA (hors gravats)	100	108	108	104	110	111	104	116	106	98	95	90	-10%
Nombre d'habitants (pop. INSEE)	105 102	108 480	108 704	109 105	110 024	116 744	116 848	116 659	116 819				

La production de DMA/habitant hors inertes poursuit sa baisse en 2025 et se rapproche de l'objectif.

• Indicateurs de valorisation des déchets ménagers et assimilés (DMA)

Objectif LTECV : valorisation matière des déchets non dangereux non inertes de 55% en 2020 (65% en 2025)

Valorisation au Point Fort Environnement (part adhérents)

	2010	2011	2012	2013	2014	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evol 2025/2010
DMA (en t) hors inertes	57 548	64 219	64 314	62 423	66 455	70 780	66 662	74 125	67 708	60 052	58 264	55 191	-4,1%
Tonnes enfouies hors inertes (part Point Fort Environnement)	27 865	28 081	27 411	24 917	26 454	26 775	32 081	33 499	27 081	22 410	21 239	23 489	-15,7%
Part de DMA enfouie	48%	44%	43%	40%	40%	38%	48%	45%	40%	37%	36%	42%	
Part valorisée *	52%	56%	57%	60%	60%	62%	52%	55%	60%	63%	64%	58%	

*La part valorisée est calculée en déduction de la part enfouie

Le taux de valorisation est en baisse en 2025. Cette baisse est en grande partie due à la forte diminution des tonnages de végétaux qui diminuent le tonnage valorisé, et des 2 190 t de compost déclassé qui viennent augmenter les tonnages stockés.

Objectif réglementaire : -30% de déchets non dangereux non inertes mis en décharge entre 2010 et 2020 (-50% en 2025) - Base 100 en 2010

Suivi de l'indice de réduction des déchets mis en décharge au Point Fort Environnement

Cet indice est calculé sur le ratio enfoui/habitant pour neutraliser les évolutions liées à l'élargissement du territoire de compétence ou aux variations de population/adhérents.

	2010	2011	2012	2013	2014	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evol 2025/2010
Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage (base 100 en 2010)	100	98	95	86	91	83	87	104	108	87	75	70	77	-23%
Nb hab (pop. INSEE)	105 102	108 480	108 704	109 105	110 024	116 622	116 744	116 848	116 659	116 819				

En 2010, les ordures ménagères faisaient l'objet d'un traitement mécano-biologique. Malgré l'arrêt de la méthanisation fin 2019, les déchets non inertes enfouis ont diminué de 23% entre 2010 et 2025.

NB : Depuis 2023 les encombrants des déchèteries de Périers et St-Sauveur-Villages ne sont plus enfouis au Point Fort Environnement, ce qui limite la comparaison.

6 - Les indicateurs financiers

Le Point Fort Environnement exploite ses installations en régie mais a travaillé en 2025 avec des prestataires privés, notamment pour :

- la collecte du verre (176 055 € HT)
- le tri de la collecte sélective (1 540 691 € HT)
- le traitement des lixiviats par évapo-concentration et osmose inverse à l'ISDND de Beauchêne (331 308 € HT)
- l'entretien des espaces verts (69 335 € HT)
- le broyage du bois (17 320 € HT)
- le transport et le traitement de végétaux (178 100 € HT)
- le traitement des DDS et DASRI (43 657 € HT)
- le traitement par charbons actifs à l'ISDND (87 184 € HT)
- le traitement de gravats en ISDI (48 683 € HT)
- le traitement du plâtre (30 206 € HT)
- le traitement des huisseries (11 425 € HT)
- les autres services (assurances, location entretien vêtements de travail, dératisation...)

Investissements 2025			
Dépenses		Recettes	
16 - Emprunts et dettes assimilés	2 864 875	10 - Dotations, fonds divers et réserves	71 050
20 à 23 - Immobilisations	4 260 000	13 - Subventions d'investissement	0
275 - Dépôts et cautionnements	81 435	20 à 23 - Immobilisations	7 109
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	174 122	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 605 153
Total des dépenses	7 380 432	Total des recettes	3 683 312
Résultat de l'exercice	- 3 697 120		
Excédent antérieur reporté	1 904 149		
Résultat cumulé 2025	- 1 792 971		
Restes à réaliser 2025	493 295		
Besoin de financement	2 286 267		

Fonctionnement 2025

Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	7 636 062	013 - Atténuations de charges	186 166
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 617 809	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 119 239
65 - Autres charges de gestion courante	415 292	74 - Dotations, subv et participations	13 602 235
66 - Charges financières	1 691 766	75 - Autres produits de gestion courante	87 489
67 - Charges exceptionnelles	0	76 - Produits financiers	2 959 146
68 - Dotations aux provisions et amortissements	1 755 000	77- Produits exceptionnels	110 311
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 605 153	78- Reprise sur provisions	324 724
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	174 122
Total des dépenses	18 721 082	Total des recettes	21 563 431
Résultats de l'exercice	2 842 349		
Excédent antérieur reporté	6 369 923		
Excédent de clôture 2025	9 212 272		
Affectation à l'autofinancement	2 286 267		
Nouvel excédent à reporter	6 926 005		

Dont (détail de certains postes en dépenses et en recettes) :

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat (art.611 - CFU 2025) - voir page précédente pour les principales prestations	3 245 476
Droits d'accès aux centres de traitement	11 725 267
Participation des communes	9 767 337
Clients/conventions	1 603 898
Accès des professionnels aux déchèteries	354 032
Montant des aides reçues d'éco-organismes agréés, (art. 7478 - CFU 2025) dont	3 833 958
Citéo (emballages et papier)	3 595 829
Eco DDS / OCAD3E / Ecomaison / ECO TLC/Ecologic / Refashion	238 129
Recettes perçues au titre de la valorisation	674 472
Bouteilles et flacons en plastique	147 619
Ferraille	66 212
Papier / Gros de magasin	100 271
Cartonnette/Carton	197 651
Acier / Aluminium	104 824
Verre	46 686
Broyat de bois	8 042
Batteries	2 703
Radiographies	464

Glossaire

Filière ordures ménagères

- **ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux**

C'est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) dédiée aux déchets ménagers et assimilés c'est-à-dire non dangereux (ordures ménagères résiduelles, déchets industriels banals, encombrants...). Le centre de Beauchêne, à St-Fromond, est une ISDND.

- **ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes**

Les déchets inertes sont des déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante (Directive 1999/31/CE du 26/04/99). Le stockage, par la nature des déchets, n'est pas susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine (ex : béton, briques, tuiles, céramiques, verre, mélanges bitumineux sans goudron, terre, cailloux...).

- **Lixiviats :**

Ce sont les eaux de pluie qui percolent à travers la zone de stockage des déchets et qui se chargent de différents polluants (matière organique, métaux lourds...).

A l'ISDND de Beauchêne, ces jus, appelés lixiviats, sont collectés puis traités, à l'aide du biogaz, par osmose inverse et évapo-concentration.

- **TGAP : Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes**

Pour le Point Fort Environnement, cette taxe est due sur chaque tonne enfouie à l'ISDND de Beauchêne de l'année N-1. A l'inverse, les tonnages recyclés, réemployés ou compostés n'y sont pas soumis.

- **Commission de suivi de site :**

Les commissions de suivi de site sont composées de représentants des services de l'Etat, des collectivités territoriales, de l'exploitant, des riverains et des salariés de l'installation de traitement concernée. Ces commissions ont comme mission de veiller sur le bon fonctionnement des installations de traitement et d'être le relais entre l'exploitant et les populations vivant sur la zone sur laquelle se trouve l'installation. Une commission de suivi de site existe pour le pôle de valorisation de Cavigny ainsi que pour l'ISDND de Beauchêne. Cette commission se réunit périodiquement, à l'initiative du Préfet.

- **Biogaz :**

Gaz résultant du processus de dégradation biologique de la matière organique en absence d'oxygène, et composé majoritairement de méthane.

- **Biodéchets = déchets fermentescibles = déchets organiques**

Fraction biodégradable des déchets ménagers (épiluchures, restes de repas, coquilles d'œufs, marc de café, essuie-tout, cartons souillés, serviettes papier...).

- **DIB : Déchets Industriels Banals**

Ensemble des déchets non inertes et non dangereux générés par les entreprises, industriels, commerçants, artisans et prestataires de services.

Filière déchèteries :

- **DEEE ou D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques**

Ils comprennent notamment les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, hifi, radio...) et les produits « gris » (bureautique, informatique).

- **DDS : Déchets Diffus Spécifiques**

Regroupés précédemment sous l'appellation DMS (Déchets Ménagers Spéciaux), les DDS sont les déchets des ménages issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Le Point Fort Environnement collecte ces DDS dans son réseau de déchèteries. Ils sont ensuite traités par une entreprise agréée. Exemples de DDS : acides, peintures, solvants, diluants, hydrocarbures, colles, pesticides, engrais...

- **Réemploi :**

Le réemploi est la récupération d'objets dans le but de les réutiliser soit directement, soit après leur remise en état.

Filière tri sélectif :

Citeo : Eco-organisme né de la fusion d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, chargé de mettre en place, d'accompagner et d'optimiser le dispositif de collecte sélective et de recyclage des emballages ménagers et du papier sur le territoire national. Dans le cadre d'un contrat passé avec le syndicat, Citeo garantit la reprise des emballages triés et soutient financièrement chaque tonne recyclée.

